

Date : 10 novembre 2011

Délibération N°184.2011.CA

Conseil d'Administration
Assemblée Générale

Objet :

Versement d'une fraction de la Taxe d'Accompagnement en 2012 aux communes membres des Communautés de Communes du Val d'Ornois et de la Haute-Saulx telles que listées dans le tableau ci-dessous

Le Président propose au Conseil d'Administration que les communes membres des Communautés de Communes du Val d'Ornois et de la Haute-Saulx (selon la liste ci-après) soient bénéficiaires d'une fraction de la Taxe d'Accompagnement 2012 à hauteur de 485,73 € par habitant.

Communes membres des Codécom du Val d'Ornois et de la Haute-Saulx et exclues du périmètre des 10 kms					
Codécom du Val d'Ornois			Codécom de la Haute-Saulx		
Communes	Population municipale 2011	Dotation à verser dans le cadre de l'EPRI 2012 en €	Communes	Population municipale 2011	Dotation à verser dans le cadre de l'EPRI 2012 en €
Amanty	50	24 286,50	Le Bouchon-sur-Saulx	222	107 832,06
Badonvillers-Gérauville	154	74 802,42	Brauvilliers	174	84 517,02
Delouze-Rosières	130	63 144,90	Dammic-sur-Saulx	433	210 321,09
Demange-aux-Eaux	550	267 151,50	Fouchères-aux-Bois	139	67 516,47
Les Roises	38	18 457,74	Héviliers	134	65 087,82
Mauvages	260	126 289,80	Ménil-sur-Saulx	271	131 632,83
Trévercy	680	330 296,40	Morley	209	101 517,57
Vaudeville-le-Haut	68	33 029,64	Villers-le-Sec	138	67 030,74
Vouthon-Bas	59	28 658,07			
Vouthon-Haut	72	34 972,56			
TOTAL	2061	1 001 089,53	TOTAL	1720	835 455,60
Total population	3 781				
Total dotation €	1 836 545,13				

Après Pavis du Commissaire du Gouvernement qui souhaite que l'encadrement juridique soit précisé si nécessaire lors du prochain Conseil d'Administration ;

Après Pavis réservé de l'Autorité Chargée du Contrôle Economique et Financier de l'Etat quant à la possibilité pour le GIP Objectif Meuse de verser une fraction de la Taxe d'Accompagnement 2012 aux communes membres des Communautés de Communes du Val d'Ornois et de la Haute-Saulx ;

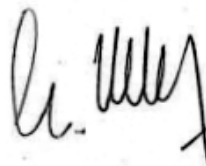
Le Conseil d'Administration par 6 voix pour, 1 contre, 1 abstention,

DECIDE

- **D'approuver que les communes membres des Communautés de Communes du Val d'Ornois et de la Haute-Saulx (selon la liste ci-dessus) soient bénéficiaires d'une fraction de la Taxe d'Accompagnement 2012 à hauteur de 485,73 € par habitant ;**
- **Que le versement sera effectué par le GIP Objectif Meuse par mandat, et que l'imputation budgétaire nécessaire sera créée lors de la Décision Modificative budgétaire n°1 2012 afin d'effectuer ce versement.**

**Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture de la Meuse à Bar-le-Duc,**

**Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil d'Administration**



Christian NAMY